

Action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne

Dans la continuité de l'action engagée depuis le second semestre 2008, la mission de réduction du risque inondation en Loire moyenne conduite par l'Etablissement s'articule selon les deux volets « Action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne » et « Suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre ».

Cette mission a fait l'objet d'une première présentation au Bureau du 4 février dernier, dans le cadre de la présentation du programme d'actions portées par l'Etablissement au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation. A la demande des délégués de la Région Centre-Val de Loire, la décision relative au premier volet a été repoussée au présent Comité syndical.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de poursuivre l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne, en lien avec la mise en œuvre des dispositions du nouveau SDAGE, de la directive inondation et de la nouvelle réglementation sur la sécurisation des digues. Le déploiement de la mission en 2015 s'articule autour des axes suivants :

- **Etudes d'amélioration du système de protection et de la sécurité dans les vals** : suivi et mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre ; finalisation de l'étude des vals du Giennois, puis suivi et mise en œuvre des actions identifiées et sélectionnées en concertation ; le cas échéant, préparation et lancement d'une étude de vals dans le Blésois ; suivi des études de dangers des digues de Loire ;
- **Assistance et appui technique aux collectivités** : au-delà des actions spécifiquement liées à la sécurisation des systèmes d'endiguement, l'Etablissement assurera un suivi de la révision des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) ainsi que de la mise en œuvre de la directive inondation en Loire moyenne (PGRI, stratégies locales) ; par ailleurs il poursuivra son action d'information et d'appui technique aux collectivités de Loire moyenne le sollicitant, pour la définition, le suivi et la mise en œuvre de leurs projets de réduction du risque d'inondation sur leur territoire.

Dans le cadre de cette action, pourraient également être examinées l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) commun aux territoires des études Cher/Nièvre et du Giennois, situés hors territoire à risque important (TRI) au sens de la directive inondation, comme cela a été proposé aux collectivités concernées membres de l'Etablissement dès février 2015. Etant précisé que, par la même occasion, il a été évoqué l'hypothèse d'une extension sur la Loire moyenne intégrant à l'aval les TRI d'Orléans et de Tours.

L'ensemble des interventions sera mise en œuvre de manière coordonnée et complémentaire avec les autres actions portées par l'Etablissement, et notamment l'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues et celui dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation.

Les moyens qu'il est envisagé d'affecter à cette mission sont de l'ordre de 1,22 équivalent temps plein pour l'année 2015.

Les dépenses prévisionnelles correspondantes, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement et de prestations, notamment de communication, s'élèvent à un montant total estimé à 79 400 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que des collectivités concernées : Région Centre, Départements du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.